



**LA SOUTERRAINE**  
ENGAGÉE PAR NATURE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 20 juin 2023**

L'an deux mille vingt trois, le vingt juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du quatorze juin deux mille vingt trois, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

**Présents** : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, NADAUD-MONTAGNAC, MOUTAUD, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, VIARD, CASTILLE, BIENVENU, DONY, MARTIN, RIGAUD, MATHIEU, GUERET, BORIE, VINCENT, VALADOUR, LEPINE, JOFFRE, JAMMOT, ALLARD, LEROY formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations** :

Monsieur Julien DELANNE a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET  
Monsieur Bernard AUDOUSSET a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX  
Monsieur Dominique KERSKENS a donné pouvoir à Madame Catherine RIGAUD  
Monsieur Gilles LAVAUD a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude JOFFRE  
Madame Marie-Hélène VIRAVAUD a donné pouvoir à Madame Brigitte JAMMOT

**Absente** : Madame Sophie MARNIER

Madame Mégane LEPINE est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 27
Nombre de membres présents et représentés	: 22 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 27	Abstention	: 0

**Objet** : Adoption du compte administratif 2022 : Budget Lotissement Jéraphie 2

Le compte administratif retrace l'exécution budgétaire 2022 de la collectivité. Il est établi par l'ordonnateur.

Extrait du compte administratif 2022

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
6015	Terrain		7015	Vente lots	
6045	Honoraires		774	Subv budget principal	
605	Travaux		7588	produits divers de gestion	
608	Frais accessoires				
6521	Rev budget principal				
658	Charges diverses				
<b>Dép réelles</b>		-	<b>Rec réelles</b>		0,00
60315	Transfert travaux		71355	Variation stocks terrains aménagés	169 890,19
608	frais accessoires transfert decharges		7474	Transfert subvention	
71355	Variation des stocks de terrain aménagés	169 890,19			
<b>Dép ordre</b>		<b>169 890,19</b>	<b>Rec ordre</b>		<b>169 890,19</b>
<b>total</b>		<b>169 890,19</b>			<b>169 890,19</b>

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
16874	Remb avance BP		16874	Dette au budget principal	
1641			1641	Emprunt	0,00
3555					
<b>Dép réelles</b>		0,00	<b>Rec réelles</b>		0,00
3555	En-cours production terrain	169 890,19	3555	stock terrains	169 890,19
1321	Transfert subvention		3555		
<b>Dép ordre</b>		<b>169 890,19</b>	<b>Rec ordre</b>		<b>169 890,19</b>
<b>TOTAL</b>		<b>169 890,19</b>			<b>169 890,19</b>

Il est proposé au Conseil municipal de voter l'adoption du compte administratif du budget Lotissement Jéraphie 2 2022 présenté par le 1<sup>er</sup> adjoint.

**Sens du vote :**                      **Adoption**                       **Rejet**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le vingt six juin deux mille vingt trois

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20230620-2023-45-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2023

Publication : 28/06/2023

Le Maire,



Etienne LEJEUNE

Publié le 27 juin 2023

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.